



Travaux concernant la réforme agricole

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en
Afrique et les réformes nationales – Études de cas du Burkina Faso
et du Kenya

En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement allemand à concrétiser ses objectifs de coopération internationale pour le développement durable.

Publié par:

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de l'entreprise
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 40
53113 Bonn
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

info@giz.de
www.giz.de

Responsable

Sonja Palm
Atelier « Réform sectorielle », Réseau Sectoriel de Développement Rural en Afrique
GIZ – Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
Support to Pan African Institutions in South Africa
Africa's Agriculture Development Programme (CAADP)
Hatfield Gardens, 333 Grosvenor Street
0028 Hatfield, Pretoria, South Africa
sonja.palm@giz.de

Auteur

Burkhard Vielhaber, Vielhaber & Geilen Partnerschaft
Avec la contribution de: Ousmane Djibo, Reimund Hoffmann, Pascal Ilboudo,
Vera Köppen, Sonja Palm, Carsten Schüttel, Florent-Dirk Thies

Crédits photographique

© GIZ (tous droits réservés)

Première page:

coton © Jörg Böthling
commerce de coton © Jörg Böthling
homme avec les poules © Peter Lappe
groupe en train de discuter © GIZ
femmes avec patates douces © Peter Lappe

Page 5: © Peter Lappe
Page 8: © Carsten Riedel
Page 9: © Jörg Böthling
Page 10: © Ursula Meissner
Page 11: © Michael Tsegaye

Conception

Vielhaber & Geilen Partnerschaft, Bonn

© GIZ Mars 2012 | version actualisée Janvier 2013

Table des matières

Résumé _____	04
Rôle de l'agriculture en Afrique _____	04
Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique de l'Union Africaine _____	05
Études de cas - Burkina Faso et Kenya _____	06
Résultats _____	13

Résumé

Après plusieurs décennies pendant lesquelles le secteur agricole, négligé par les gouvernements africains et les bailleurs, a connu une quasi-stagnation, le nombre de personnes en état de malnutrition en Afrique sub-saharienne qui est passé de 169 millions à 206 millions entre 1992 et 2006, a atteint 239 millions en 2010 (FAO/PAM : 2011). Afin de contrer cette tendance négative, l'Union Africaine a mis sur pied le « Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique » (PDDAA), qui est à la fois la vision et la stratégie panafricaines pour le développement du secteur agricole. Le PDDAA est une plate-forme continentale, régionale et nationale de réformes du secteur agricole visant à assurer une meilleure planification stratégique, à élaborer des politiques agricoles cohérentes et à attirer des investissements plus importants et mieux distribués.

Les études de cas du Burkina Faso et du Kenya montrent qu'il est possible, en l'espace de deux ans, après quelques difficultés initiales et grâce à l'engagement du secteur privé, de la société civile, des bailleurs et des acteurs étatiques, non seulement de formuler une stratégie cohérente pour la réforme du secteur agricole, mais aussi d'arriver à se mettre d'accord sur les plans d'investissement nécessaires à sa mise en œuvre. De plus, le renforcement des capacités des acteurs clés, publics ou privés, a permis d'améliorer la coordination et de mettre en place les conditions de base de la mise en œuvre des plans et des stratégies. Dans le cadre du processus PDDAA, l'apport de la GIZ, à l'échelle nationale comme panafricaine, a fortement contribué à ces réussites. La GIZ a d'emblée compris qu'il était important d'utiliser les dynamiques du processus panafricain et d'appuyer le désir de réforme des partenaires au moyen de services consultatifs spécifiques.

La coopération entre les conseillers de la GIZ à l'agence de planification et de coordination du NEPAD et la Commission de l'Union Africaine a également servi à renforcer le PDDAA. L'harmonisation horizontale au niveau politique (CUA), au niveau technique (Agence du NEPAD) et au niveau opérationnel (PDDAA) a permis de coordonner et de contrôler les travaux. De plus, grâce aux programmes de développement agricole bilatéraux de la GIZ, il a été possible d'accélérer le processus PDDAA tout en respectant les sensibilités nationales et de mettre en œuvre le Programme en coopération avec les gouvernements, le secteur privé, les acteurs non étatiques et d'autres bailleurs de fonds. La réforme du secteur agricole et l'élaboration de plans d'investissements sont des étapes fondamentales à l'augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture africaine, à la création de revenus dans les zones rurales et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Rôle de l'agriculture en Afrique

La pauvreté, en Afrique, a un caractère rural. Les trois quarts des pauvres vivent dans les régions rurales, bien souvent dans un état de grande pauvreté et dans des conditions d'insécurité alimentaire constante. Après plusieurs décennies pendant lesquelles le secteur agricole, négligé par les gouvernements africains et les bailleurs, a connu une quasi-stagnation, le nombre de personnes en état de malnutrition en Afrique sub-saharienne qui est passé de 169 millions à 206 millions entre 1992 et 2006, a atteint 239 millions en 2010. Les prédictions sont à la hausse, la population de l'Afrique sub-saharienne étant appelée à tripler pour atteindre 1,95 milliard de personnes d'ici 2050. Or, depuis 2008, le prix de l'énergie, des intrants et des denrées alimentaires a déjà fortement augmenté et de larges parties du continent africain sont menacées par les changements climatiques, notamment par la sécheresse et les inondations, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique de l'Union Africaine

Afin de contrer cette tendance négative et pour atteindre le premier objectif du millénaire pour le développement, l'Union Africaine a mis sur pied le « Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique », qui est à la fois la vision et la stratégie panafricaines pour le développement du secteur agricole en Afrique. Un Secrétariat PDDAA a été créé au sein de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Tous les États membres de l'UA se sont engagés à mettre de côté dix pour cent de leur budget annuel pour le développement de l'agriculture et des zones rurales afin d'atteindre un taux de croissance de six pour cent dans le secteur agricole et assurer la sécurité alimentaire et de meilleurs revenus pour les couches les plus pauvres de la population.

Le PDDAA est une plate-forme continentale, régionale et nationale ayant pour objectif la réforme du secteur agricole en vue d'assurer une meilleure planification stratégique, d'élaborer des politiques agricoles cohérentes et d'attirer des investissements plus importants et mieux distribués. Ce Programme vise tout particulièrement le niveau national et s'appuie sur le principe de libre participation. À la base de la coopération et du lancement officiel du PDDAA au niveau national, se trouvent les « Pactes » du PDDAA, qui sont des accords politiquement contraignants sur la réduction de la pauvreté et les objectifs de croissance, signés par les acteurs clés. Les axes prioritaires permettant d'atteindre les objectifs visés sont ensuite dégagés grâce à une coopération étroite entre l'état, les organisations d'agriculteurs, l'agro-industrie et les organisations non-gouvernementales (ONG).

Bien que le PDDAA ait eu des débuts laborieux et qu'il n'ait été connu que d'une poignée de politiques et d'experts jusqu'en 2006, cette vision panafricaine a repris de l'importance et regagné du terrain grâce notamment à la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Depuis 2007, 30 pays ont signé le « Pacte » du PDDAA. Les plans d'investissement sont préparés sur la base de ces accords de coopération et à l'heure actuelle 22 de ces pays ont commencé la mise en œuvre des plans avec l'assistance d'experts africains du PDDAA.



Études de cas - Burkina Faso et Kenya

Au premier abord, ces deux pays africains ne pourraient pas être plus différents l'un de l'autre :



Le **Burkina Faso**, un petit pays de l'Afrique de l'Ouest d'environ 16 millions d'habitants, est l'un des pays les plus pauvres du monde. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 435 euros par an. Selon l'indice de développement humain des Nations Unies, le Burkina Faso est classé 181ème sur les 187 pays évalués (IDH, 2011). Comme c'est un pays enclavé, les coûts de transport et d'énergie y sont élevés et les faibles niveaux d'éducation et de productivité ne font qu'entraver son développement économique.



Le **Kenya** par contre, avec ses 41 millions d'habitants, est l'un des pays les plus peuplés de l'Afrique de l'Est. Le revenu moyen annuel par habitant est de 615 euros (estimation de 2011). Selon l'indice de développement humain des Nations Unies, le Kenya arrive en 143ème position. Jouissant d'un PIB d'environ 36 milliards de dollars américains, toujours selon les estimations faites en 2011, son économie est aussi forte que celles de tous les autres membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA) réunis (Tanzanie, Ouganda, Burundi et Rwanda). On y trouve un système économique libéral et un secteur privé bien développé qui, étant l'un des plus importants créateurs d'emploi, assure la plus grande partie des revenus d'exportation et représente environ 80 % du PIB.

En dépit de toutes ces différences, il existe de fortes similarités entre ces deux pays :

- Dans les deux cas, plus de 45 % de la population vit dans la pauvreté. Au Burkina Faso, près de 40 % des habitants et au Kenya près de 25 % des habitants vivent avec moins d'un dollar américain par jour.
- Environ 80 % de la population de ces deux pays habite en zone rurale et dépend, directement ou indirectement, de l'agriculture qui est le plus important secteur de l'économie.
- Étant donné leur croissance démographique (3,1 % et 2,4 % respectivement), il est peu probable que la production agricole soit suffisante pour répondre à la demande croissante des habitants du Burkina Faso et du Kenya.
- Ces deux pays souffrent de la sécheresse or, avec les changements climatiques actuels, ils sont touchés de plus en plus fréquemment et intensément.

Les réformes agricoles avant le PDDAA

Avant le PDDAA, les deux pays en question ont fait beaucoup d'efforts pour réformer le secteur agricole :



Au **Burkina Faso**, un processus de réforme du secteur agricole, connu sous le nom de « Stratégie de Développement Rural » ou SDR (en anglais, *Rural Development Strategy*) a été envisagé dès 2004 avec, au départ, toute une gamme de stratégies proposées par des bailleurs, les trois ministères concernés (Agriculture, Environnement et Élevage) et diverses initiatives provenant de la présidence. Depuis 2007, on a plusieurs fois essayé de combiner ces stratégies en un programme sectoriel national et d'en assurer la mise en œuvre. Cependant, à cause des intérêts particuliers des bailleurs internationaux, des trois ministères responsables et du président, ce processus de réforme n'a démarré que très lentement, puis s'est pratiquement arrêté à la fin de 2008. De plus, les stratégies étaient souvent en contradiction les unes avec les autres (financement parallèle) et rien que dans le secteur agricole, qui tient une place relativement restreinte dans le développement rural, il existait à l'époque plus de 100 projets et programmes.



Au **Kenya**, le processus a en premier lieu atteint un niveau plus avancé. Tout d'abord, dès 1994, avec l'appui de la Banque Mondiale, il y a eu une première tentative pour mettre sur pied un programme d'investissement sectoriel, le « Programme d'investissement dans le secteur agricole » ou PISA. Mais en dépit de l'appréciation commune faite par les bailleurs en 1998, ce programme d'investissement n'a jamais reçu le feu vert. Les partenaires n'ont jamais pu s'en approprier. La situation a encore été exacerbée par les changements constants de personnel dans les ministères concernés. Le programme, bloqué par la machine administrative, a finalement été abandonné en 2001. À la fin de 2003, on ne pouvait toujours pas parler de coordination et aucune stratégie sectorielle n'avait été mise en œuvre (le processus d'harmonisation participative de la Stratégie de Développement Rural du Kenya, la KRDS en anglais, lancée en 2001/2002 et qui promettait d'être un succès, s'effondra après les élections de 2003). Les bailleurs avaient leurs programmes et du côté du gouvernement, la responsabilité du secteur agricole était partagée entre dix ministères (Ministères des Coopératives, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de la Gestion des eaux, des Forêts, de l'Environnement, etc.).

En 2004, l'USAID a lancé une « Stratégie pour la revitalisation de l'agriculture » (SRA) contenant tous les éléments essentiels d'une politique agricole moderne (notamment l'engagement de la société civile et du secteur privé, la promotion des chaînes de valeur, etc.), ce qui a permis d'amorcer le dialogue entre les partenaires et les bailleurs sur sa mise en œuvre. La GIZ a tout fait pour que les choses puissent avancer. Finalement, une « Unité de coordination du secteur agricole » (UCSA) a été créée au sein du ministère de l'Agriculture qui a reçu le mandat de coordonner les travaux des dix ministères et des bailleurs pour s'assurer de leur conformité à la stratégie. Ceci n'a pas été chose aisée car dans le secteur agricole uniquement on comptait environ 300 projets et programmes financés par les bailleurs ou les ONG. La SRA a ensuite été peaufinée pour devenir la « Stratégie pour le développement du secteur agricole » (SDSA), incorporant notamment les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Cette nouvelle stratégie doit maintenant être mise en application par les dix ministères.



Au début, le scepticisme l'emporte : ce que l'on pense du PDDAA



Lorsque le PDDAA a été introduit au **Burkina Faso** en 2007, les parties prenantes, en particulier les bailleurs, ne savaient pas vraiment en quoi consistait ce programme de réforme. Le processus a dû être expliqué lors de tables rondes aux acteurs nationaux et internationaux. Le financement requis, que l'on espérait obtenir des bailleurs, soit à peu près vingt fois le budget du ministère de l'Agriculture à l'époque, était élevé et a tout d'abord provoqué le retrait de plusieurs d'entre eux.



Au **Kenya**, le PDDAA a été introduit par le COMESA en 2007. Les bailleurs et la plus grande partie des partenaires nationaux étaient plutôt sceptiques et critiquaient fortement ce processus. Ils se demandaient si cela n'allait pas torpiller les efforts déjà réalisés dans le cadre du renforcement des capacités et de la coordination. Au début, en effet, lorsqu'il a été présenté, le PDDAA ne semblait pas offrir de réelles possibilités de participation et de communication. Aussi, lors de la première table ronde du PDDAA, la plupart des acteurs clés – partenaires ou bailleurs – n'étaient pas présents.

La pression politique est utilisée de manière créative : la dynamique du PDDAA

Cependant, dans les deux pays, la pression politique s'est fait sentir de plus en plus fortement. Outre la situation économique difficile du secteur agricole, la Commission de l'Union Africaine a fait pression au niveau politique, le NEPAD et le COMESA au Kenya ayant joué le même rôle sur les aspects techniques, puis il y a eu les bailleurs et le PDDAA, sans compter les présidents eux-mêmes. Le PDDAA est devenu le processus de réforme des politiques agricoles le plus populaire au monde.



Afin d'arrêter le boycott de la réforme de l'agriculture au **Burkina Faso**, les principaux bailleurs du secteur agricole, l'agence danoise DANIDA et la GIZ, au nom du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), ont travaillé de concert avec le Ministère de l'Agriculture sur une stratégie appropriée. Cette collaboration a abouti à l'idée, dans le cadre d'un programme agricole de la GIZ, d'élaborer une note de cadrage rassemblant toutes les stratégies.



En 2009, au **Kenya**, la GIZ a tiré parti du premier forum africain du PDDAA, organisé par le PDDAA et le Réseau sectoriel du Développement Rural de la GIZ (SNRD) à Nairobi, pour intensifier l'acceptation du PDDAA dans le pays. Ce fut également à ce moment que le dialogue entre le Secrétaire d'État du ministère kenyan de l'Agriculture et le Secrétaire-général du PDDAA a démarré. Quant à la Banque Mondiale, elle a décidé de créer un fonds d'affectation spécial bien approvisionné pour financer les activités du PDDAA, ce qui ne manqua pas de soulever l'intérêt des Kenyans. Tous ces efforts finirent par aboutir à l'élaboration du « Plan d'investissement à moyen terme : 2010 – 2015 » qui a favorisé la mise en œuvre de la SDSA. En 2010, ce plan a été soumis à un examen externe effectué par les experts techniques du PDDAA.





L'harmonisation des stratégies et la transparence

 La note de cadrage a été fortement appuyée par le ministre de l'Agriculture du **Burkina Faso**, puis préparée conjointement par les trois ministères responsables et ratifiée par le Conseil des ministres, ce qui en a fait un document de politique nationale. Les principes de l'ancienne stratégie nationale pour l'agriculture ont été harmonisés avec ceux du PDDAA, notamment l'élaboration d'un plan d'investissement pour l'agriculture avec la participation du secteur privé et de la société civile aux niveaux local, régional et national. Le financement requis pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le secteur agricole a été d'abord assuré par des financements communs de DANIDA et de BMZ/GIZ, suivi de la Coopération technique au développement du gouvernement autrichien (OEZA), puis du NEPAD/PDDAA. Par la suite, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ont suivi et apporté leur contribution. Grâce à cet appui, on a pu dès le départ éviter le financement parallèle d'autres stratégies et garantir la transparence pendant le développement du plan d'investissement. À partir de 2013, les prévisions budgétaires seront alignées aux budgets-programmes, selon les dernières directives de la CEDEAO, dans le but d'améliorer encore la transparence et d'assurer une meilleure répartition des ressources.

 Au **Kenya**, les remarques des experts du PDDAA concernant le plan d'investissement ont été accueillies favorablement. En fin de compte, ce plan a été largement accepté parce qu'il a été formulé suite à un processus participatif (dans le cadre de réunions d'affaires, par exemple) auquel ont pris part les divers groupes et parties prenantes, et parce qu'il a réussi à harmoniser la « Stratégie de développement du secteur agricole » avec les principes du PDDAA. Autrement dit, le Kenya a réussi à maîtriser le PDDAA. À la fin de 2010, tous les participants se sont mis d'accord sur une feuille de route qui leur permettrait de terminer l'examen du plan d'investissement d'ici 2011. Les problèmes en suspens touchaient principalement les questions de genre, la définition et l'ordre de priorités des chaînes de valeur, ainsi que la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation sectoriel (S & E).

L'interaction à tous les niveaux



L'appui du PDDAA a accru les pressions politiques au **Burkina Faso** et créé un désir de réforme qui, à son tour, a fortement accéléré la rédaction du programme sectoriel national. Cela n'a pas pu se faire que grâce à l'assistance du programme d'appui panafricain PDDAA-GIZ, au secrétariat du PDDAA (installé au sein de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD) en Afrique du Sud. Le bureau PDDAA-GIZ a, par exemple, organisé des missions conjointes (Commission de l'Union Africaine, NPCA et GIZ) au Burkina Faso et établi un climat de confiance et d'entente grâce à des discussions sur le terrain et à des conseils judicieux. Le fait que la GIZ ait choisi une démarche visant plusieurs niveaux à la fois a été un facteur déterminant dans l'harmonisation des processus nationaux et continentaux et a contribué à renforcer l'autonomie nationale.



Au **Kenya**, l'assistance du programme d'appui panafricain PDDAA-GIZ a également été bénéfique. Les rapports venant d'autres pays, ainsi que les pratiques exemplaires relatives à chaque étape du processus PDDAA, sans compter le processus panafricain en général, ont réussi à convaincre les bailleurs et les partenaires au développement et ont abouti à la rédaction du « Plan d'investissement à moyen terme : 2010 -2015 ». Les experts du PDDAA ont joué un rôle important. Fortement appréciés au Kenya, ils ont su comment aborder des sujets délicats de par leur maîtrise du domaine. Ils ont inspiré les partenaires et les ont invités à prendre une part active au processus.

Le processus PDDAA a de plus été consolidé grâce à la coopération des conseillers de la GIZ à la NPCA et de la direction de la Commission de l'Union Africaine chargée du développement rural. Cette harmonisation horizontale, avec la CUA au niveau politique, la NPCA et le Secrétariat du PDDAA dans le domaine technique et les responsables nationaux de la mise en œuvre du PDDAA dans le cadre opérationnel, a facilité la coordination et le contrôle des travaux.



Le renforcement des capacités grâce au savoir local et la création de forums



Le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SPCPSA) est, au **Burkina Faso**, l'organe chargé de la coordination des trois ministères responsables du secteur agricole. Au début, le SPCPSA, mal équipé et sans mandat précis, s'est senti dépassé par l'énormité de la tâche. Avant l'arrivée du PDDAA, ces difficultés l'ont empêché d'envisager des plans ou des stratégies de large envergure et l'organe responsable ne s'occupait que de demandes ad-hoc des ministères responsables et de stratégies relatives aux bailleurs. En plus d'un soutien technique (équipements de bureau, ...), la GIZ a organisé des formations, des ateliers et des consultations qui ont permis d'améliorer la communication interne comme externe. À présent, le SPCPSA est parfaitement en mesure de s'aligner sur la stratégie nationale du secteur agricole.

Le Burkina Faso a pris une importante décision en intégrant le PDDAA et en le mettant en application de manière indépendante. Le renforcement des capacités a permis de mieux définir les domaines clés et de cerner les possibilités de croissance du secteur agricole, puis d'en analyser l'utilisation. Cette analyse fondée sur des données probantes et menée par des experts locaux a grandement facilité l'acceptation du programme par les parties prenantes nationales et a été en fin de compte le catalyseur d'un nouveau cycle de discussions ou tables rondes. Ce processus participatif qui a englobé des représentants du niveau provincial au niveau national et dans lequel se sont engagés les acteurs publics comme privés (organisations d'agriculteurs, société civile, secteur privé) a énormément contribué au développement des capacités. Le secteur privé est maintenant plus à même d'expliquer clairement ses intérêts dans le développement de plans d'investissement. À titre d'exemple, des plans d'action nationaux sur les chaînes de valeur des filières sésame et manioc ont été préparés avec l'appui d'associations d'acteurs encore peu structurés, même si ces groupes de plaidoyer sont en train d'acquiescer un poids politique de plus en plus important. Ce type de participation est essentiel si l'on veut préparer un programme sectoriel à l'échelle nationale et s'assurer de mettre en place des conditions-cadres qui favorisent les investissements.



Au **Kenya**, l'« Unité de coordination du secteur agricole » (UCSA) est devenue une organisation reconnue et puissante par le biais des financements communs et bilatéraux basés sur des plans de travail annuels. Ces plans ont favorisé la mise en place de mesures de renforcement des capacités et la fourniture d'équipement, avec pour résultat une meilleure coordination entre le gouvernement et les bailleurs, ce qui contribue à son tour au succès de la « Stratégie pour le développement du secteur agricole » (SDSA), et à la réalisation du « Plan d'investissement à moyen terme » (PIMT). Les bailleurs sont en train de s'aligner sur cette stratégie et d'adopter la même approche, celle d'une participation active entre le secteur privé et la société civile. Le secteur privé, les universités, les ONG, les organisations d'agriculteurs, etc. font partie de « Groupes de travail thématiques », au sein de l'UCSA. Tous se penchent sur les principaux axes de la stratégie – irrigation et gestion des eaux, sécurité alimentaire et nutrition, genre, chaînes de valeur, agro-industrie, marchés et échanges commerciaux – et par l'analyse des meilleures pratiques, essaient d'aboutir à des recommandations et à des mesures concrètes sur la mise en œuvre.

Résultats

On a pu obtenir des résultats positifs en une période de temps relativement courte grâce à l'appui de la GIZ qui a favorisé la coopération entre les représentants nationaux et panafricains dans le contexte du processus PDDAA. La GIZ a d'emblée compris qu'il était important d'utiliser les dynamiques du processus panafricain et d'appuyer le désir de réforme des partenaires au moyen de services consultatifs spécifiques et du savoir des experts africains du PDDAA.

- C'est grâce à tous ces efforts qu'il n'y a maintenant dans ces deux pays qu'UNE stratégie, qu'UN Plan de mise en œuvre communément accepté et contraignant, et qu'UN mécanisme de financement transparent, appuyé par toutes les principales parties prenantes.
- Alors que le processus de réforme n'avait que peu progressé auparavant et avait même plus ou moins stagné pendant six ans au Burkina Faso, il a été possible de planifier la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, budget compris, en moins de deux ans.
- Les bailleurs se sont d'eux-mêmes alignés sur la stratégie et ont adopté une approche globale en s'assurant la participation du secteur privé et de la société civile. La qualité de la réforme du secteur agricole a été améliorée et à l'heure actuelle cette réforme est acceptée par une large couche de la population.
- Le renforcement des capacités des représentants clés du gouvernement comme du secteur privé a permis d'améliorer les conditions qui serviront de base aux prochaines étapes de mise en œuvre.
- Au Kenya, il a été possible, pour la première fois, d'avoir une vue d'ensemble des activités du secteur agricole en faisant la cartographie de quelques 300 projets et programmes – bailleurs et ONG confondus – et de montrer dans quelles régions ou sous-secteurs ces activités se déroulaient. C'est une des conditions sine qua non pour éviter d'éventuels doublons, établir une liste des priorités des investissements et les réorganiser, si besoin est, de façon à mieux harmoniser les activités et à accroître l'efficacité du financement.

La mise en place de stratégies nationales cohérentes pour l'agriculture et de plans d'investissement dans le cadre du PDDAA, ainsi que la mise en œuvre de ces derniers selon les principes du PDDAA sont d'une importance primordiale en vue des objectifs visés : augmentation de la production et de la productivité dans le secteur agricole africain, création de revenus en milieu rural et amélioration de la sécurité alimentaire. D'autres pays, comme le Rwanda, en sont déjà la preuve. De 2007 à 2010, le Rwanda – l'un des premiers pays à travailler dans le cadre du PDDAA – a plus que quadruplé sa production de maïs, de pommes de terre et de riz. Le Burkina Faso et le Kenya vont, quant à eux, commencer la mise en œuvre dans le courant de cette année-ci.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn
Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15
E info@giz.de
I www.giz.de